



Contribution du Conseil de développement

Pour un nouveau projet de territoire

Redonner du sens

Introduction

Cinq ans après l'élaboration d'un projet communautaire pour lequel le Conseil de développement avait formulé un avis, il est proposé à l'assemblée de citoyens, renouvelée en février 2015, de co-construire un nouveau projet d'agglomération.

En 2011, m2A avait fixé une feuille de route qu'il convient de rappeler avant même de se projeter dans un nouveau projet : l'évaluation continue, le dialogue permanent avec l'assemblée de citoyens, l'appropriation par les habitants de la notion de citoyenneté, de l'intérêt général et du bien commun, l'attractivité et le rayonnement du territoire et l'articulation du couple commune-agglomération.

La transformation d'un territoire s'inscrit nécessairement dans le long terme et dans la continuité. Les actions qui la sous-tendent, s'insèrent dans le champ des possibles et de fait, sont le résultat de choix prioritaires qui dépassent les échéances électorales.

Nous entendons retenir ici deux points: la place du citoyen au cœur du projet et l'attractivité du territoire. Nous souhaitons surtout replacer la réflexion au cœur de ce qui nous paraît indispensable : la question du sens.

Précisions lexicales

1. Métropolisation et vivre ensemble

On emploie de plus en plus le terme de métropolisation pour désigner les fonctions que seule une agglomération d'une certaine taille peut remplir, notamment pour la santé, la culture, la formation supérieure, les services publics à investissements lourds (transports, eau, assainissement et déchets). Ces fonctions impliquent une certaine centralisation administrative et politique qui peut paraître antinomique avec le "bien vivre ensemble" qui suppose l'encouragement aux relations directes entre acteurs locaux, habitants, quartiers. Le soutien aux initiatives associatives, culturelles, sportives, de voisinage doit faire contrepoids aux décisions du niveau de la stratégie collective.

2. Compétition et subsidiarité

Les agglomérations sont en compétition – ou émulation – entre elles aux niveaux national, grand-régional, transfrontalier, international pour attirer population et emploi et pour élever le niveau de vie et de bien-être de leurs habitants. Cette confrontation peut être amicale voire coopérative mais n'en est pas moins réelle et le dynamisme des élus est souvent jugé sur ce critère.

Mais le niveau de concentration du pouvoir et de la décision qui les gouverne doit nécessairement, comme dans un État fédéral, être contrebalancé par la subsidiarité qui consiste à laisser au niveau adéquat – commune - la responsabilité des décisions impliquant la proximité avec les citoyens.

3. Gestion des "communs" et régulation des marchés

On réutilise de plus en plus le terme de biens communs pour désigner ce qui n'a pas – ou pas encore – de prix mais souvent des coûts et qui est indispensable à la vie collective : l'air, l'eau, la lumière, le climat, la culture, la santé, la biodiversité. Ces domaines restent de la responsabilité publique (Europe, État, collectivités) directe ou déléguée (concessions, DSP).

Mais la liberté d'entreprendre et le droit de propriété inscrits dans les fondamentaux de nos institutions restent la règle dans beaucoup de secteurs locaux qui conditionnent l'activité sur nos territoires en suscitant la concurrence : foncier, immobilier, niveau des loyers, implantations commerciales, et parfois encore fiscalité locale. Les collectivités (communes ou agglomérations) ont un rôle délicat à jouer pour tenter de réguler ces marchés de fait. Les instruments dont elles disposent sont généralement plus incitatifs que coercitifs. Ils supposent surtout une excellente information sur les mécanismes économiques ou psychologiques qui déterminent le jeu des multiples grands et petits acteurs locaux.



I- La quête de sens : une nécessité, une exigence

La construction d'un nouveau projet de territoire de l'agglomération mulhousienne, en 2016, s'inscrit dans un environnement sociétal et politique très particulier, où se conjuguent simultanément de nombreuses incertitudes voire désespérances : un affaiblissement institutionnel, une démocratie vacillante liée à une grave crise de confiance du citoyen à l'égard de la politique **et** de ses politiques, une montée des extrêmes, une absence de solutions à un chômage élevé et persistant, des remises en question du « bien vivre ensemble » dans une société multiculturelle dont on ne sait pas très bien sur quel modèle elle pourrait déboucher.

Le citoyen vit bon gré mal gré plusieurs transitions simultanées, une transition numérique, une transition énergétique, une transition climatique, une transition démocratique, la mondialisation, ceci entraînant une véritable mutation culturelle.

Dans ce contexte tumultueux et anxiogène, la question de la quête de sens nous paraît éminemment centrale.

Au cœur de ces troubles, naissent pourtant, de manière parfois spontanée et dispersée, de nombreuses initiatives pour redonner du sens.

Le projet de territoire constitue certainement une occasion de faire sens et de se projeter collectivement vers l'avenir.

La difficulté réside, on le sait, dans l'adhésion citoyenne à un projet de territoire qui ne peut, qui ne doit se résumer à une nécessité juridique et à une efficacité économique. Il nous apparaît nécessaire de préserver les identités des territoires et des communes sans qu'elles soient un obstacle à la construction et au sentiment d'appartenance à un grand ensemble, c'est ce que nous résumons par la formule : « Être chez soi tout en appartenant à un grand ensemble. » Il faut se réapproprier une nouvelle identité fédératrice qui tiendrait compte de la réalité **du bassin de vie**. Construire un projet de territoire, c'est bâtir un projet porteur d'un sens plus large et **plus lisible pour les habitants**.

Les débats sont aujourd'hui trop fermés aux grandes questions éthiques qui élargissent le sens. Les politiques publiques ne peuvent plus se concevoir sans une relation entre les élus et les citoyens. D'autre part, pour le citoyen, peu importe finalement l'institution en charge de tel ou tel domaine, seule la qualité du service est importante. En conséquence, l'action publique locale est à inscrire dans un triptyque : citoyen, commune, intercommunalité, sans oublier l'interaction avec les autres territoires et notamment les pays frontaliers. A cet égard, il est précieux d'encourager le bilinguisme français/allemand tant pour répondre aux besoins de l'économie locale que pour travailler en Allemagne et en Suisse.

Il nous paraît important que tout projet à bâtir se réfère aux **questions éthiques** qui se posent dans les sociétés post-modernes.

La question du sens de la justice réside dans ce qu'on peut appeler un juste vivre ensemble pour l'individu et pour la collectivité. Le projet de territoire est-il juste pour les citoyens qu'il est censé servir ?

La question de **l'injustice**, corollaire de celle de la justice, revient à identifier les inégalités qui pourraient être atténuées. Le sens de l'équité suppose une solidarité intercommunale sans remettre en question l'identité ni l'histoire singulière de chacune des communes qui forment l'agglomération. Le projet de territoire va-t-il pouvoir gommer ou sinon amoindrir les iniquités existantes sur notre territoire ?

La notion de **bien commun** est importante pour sortir des logiques de l'intérêt particulier ou des intérêts catégoriels, du pré carré...Les limites administratives entre les communes doivent être des lieux de passage et non des murs infranchissables. Le projet de territoire va-t-il effectivement servir la cause de l'intérêt collectif ?

La question de la **citoyenneté suppose un engagement des citoyens mais aussi leur formation, leur connaissance des problèmes à résoudre, une qualité d'expertise**. Pour associer pleinement les citoyens à la co-construction de l'agglomération, les élus auront-ils à coeur d'expliquer l'action publique, d'informer sur les projets à court, moyen et long terme?

II- L'intercommunalité : plus qu'un outil institutionnel, une promesse d'avenir

L'intercommunalité pourrait être pensée en s'appuyant sur trois principes fondamentaux : la liberté, l'équité et la solidarité.

La liberté est un des grands principes de notre démocratie. A l'échelle de l'intercommunalité, cette liberté est indispensable pour que chaque commune quelle que soit sa taille et sa date d'entrée, puisse s'exprimer en son nom propre, pour rappeler à l'ensemble de l'agglomération sa spécificité et sa singularité.

L'agglomération est le lieu de la pluralité à l'image des profils différents des communes qui la composent. Elle est aussi le lieu où **l'équité** garantit le ciment de la vie sociale. A l'échelle de l'intercommunalité une grande commune a les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'une petite commune. La taille d'une commune, son environnement rural ou urbain, ne doit être ni un avantage ni un inconvénient. L'équité au sein de l'intercommunalité, c'est offrir un niveau équitable de services à tous.



La **solidarité**, c'est la chance et la volonté de s'appuyer les uns sur les autres. L'union fait la force pour créer, pour protéger, pour servir... Le devoir de solidarité, c'est tout le sens donné à l'agglomération. **Faire ensemble ce que les communes ne peuvent pas faire seules, telle est l'essence même de l'intercommunalité.** L'intercommunalité met ainsi en place des services mutualisés et permet d'en créer de nouveaux dont la valeur ajoutée doit être lisible pour les habitants. Il s'agit évidemment de préserver le principe de subsidiarité qui permet de prendre les décisions de proximité les plus pertinentes dans un esprit d'émulation.

Au-delà de ces grands principes, l'intercommunalité doit être porteuse d'un projet d'avenir au service du territoire et de ses habitants avec le souci permanent de l'efficacité de l'action publique.

III - Des actions plus concrètes

Le Conseil de développement suggère que les instances communautaires mettent en œuvre progressivement cinq leviers d'action :

- 1- Se donner les moyens de la **pédagogie** et se doter d'une véritable stratégie pour aider le citoyen à être informé, à comprendre le sens de ce qui peut être mutualisé et ce qui peut rester à l'échelle de la commune, à débattre, à s'approprier l'idée de la communauté. Le Conseil de développement, entre autres, pourrait se voir confier un rôle pédagogique, d'interface, de relais auprès des citoyens de l'agglomération.
- 2- Se donner les moyens **d'impliquer les citoyens** et notamment le Conseil de développement en les associant le plus possible en amont aux projets ou réflexions pour recueillir leur avis et poursuivre par un échange formel sur l'avis.
- 3- Élaborer le projet de territoire avec l'ensemble des forces vives locales, milieux universitaires, économiques, culturels et sociaux. La nouvelle entité territoriale pourrait se doter d'un « **observatoire** » représentatif des milieux cités et fonctionnant comme une « agora », c'est-à-dire un espace d'échanges et de discussions sur les orientations et les futures réalisations.
- 4- En fonction du principe de **responsabilité** et pour une meilleure **transparence**, utiliser tous les outils d'évaluation existants des politiques communautaires et rendre compte régulièrement et publiquement de ces évaluations.
- 5- Trouver les moyens de réunir régulièrement les élus communaux et communautaires sur une thématique spécifique au sein d'une structure à imaginer et d'améliorer ainsi les liens entre communes et intercommunalité et favoriser la transversalité. Ces lieux de dialogue informels

pourraient être une occasion de partager à la fois la vision globale de l'intercommunalité, et les questions spécifiques qui se posent dans chacune des communes qu'ils représentent.

Conclusion

Les travaux engagés par l'assemblée des citoyens depuis le début de sa mandature en février 2015 devraient pouvoir inspirer et nourrir la réflexion sur le nouveau projet de territoire. Ses avis votés ou à voter sur les thèmes du transfrontalier, de la formation supérieure, du schéma de cohérence, du vivre ensemble, du vieillissement de la population sont autant de pierres à rajouter à la construction de ce grand projet d'agglomération. Etant entendu que le Conseil de développement sera tout particulièrement attentif aux questions liées à l'emploi dans le bassin d'emploi tri-national.